



**HAL**  
open science

## Le sociolinguiste est-il (sur) son terrain ? Problématisations d'une métaphore fondatrice

Elatiana Razafimandimbimanana, Didier de Robillard, Marie-Laure Tending,  
Marc Debono

### ► To cite this version:

Elatiana Razafimandimbimanana, Didier de Robillard, Marie-Laure Tending, Marc Debono. Le sociolinguiste est-il (sur) son terrain ? Problématisations d'une métaphore fondatrice. Cahiers Internationaux de Sociolinguistique, 2012, Plurarite linguistique et demarche de recherche. Vers une sociolinguistique complexifiée, 2. hal-01376871

**HAL Id: hal-01376871**

**<https://hal.science/hal-01376871>**

Submitted on 5 Oct 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAZAFI, E., ROBILLARD, D. (de), TENDING, M.-L. et DEBONO, M. (2012), « Le sociolinguiste est-il (sur) son *terrain* ? Problématisations d'une métaphore fondatrice », colloque du Réseau Francophone de Sociolinguistique, *Dynamiques plurilingues : des observations de terrains aux transpositions politiques, éducatives et didactiques*, Alger, 31 mai, 1er et 2 juin 2011. Dans : BLANCHET, P., KEBBAS, M., KARA A-Y. (eds), *Pluralité linguistique et démarche de recherche. Vers une sociolinguistique complexifiée*, *Cahiers Internationaux de Sociolinguistique*, n°2, 2012.

EA 4246 DYNADIV  
Université François-Rabelais de Tours

### **Le sociolinguiste est-il (sur) son *terrain* ? Problématisations d'une métaphore fondatrice**

« Ce qu'on appelle terrain, c'est un travail financé par un organisme de recherche comme le CNRS, et qui consiste à se rendre en des lieux lointains, où se parlent encore des langues peu ou pas étudiées, et le plus souvent menacées ou en voie d'extinction. Il est bien évident que jamais un linguiste n'irait faire de terrain sur l'allemand, l'italien, sur le français, sauf peut-être sur certains dialectes du bourguignon » (Hagège, 2011 : 17)

Ce travail se nourrit d'histoires et d'expériences individuelles en sociolinguistique francophone avec des intérêts définissables, sans toutefois s'y réduire, autour des thématiques telles que migration, identités, droit et politique linguistique. C'est à cette échelle que la transparence du terrain et, par conséquent, celle du chercheur<sup>1</sup> nous sont apparues suffisamment implicites pour qu'elles deviennent problématiques. La dimension empirique des travaux en sociolinguistique tend effectivement à banaliser, à travers la puissance accordée aux discours ou aux pratiques langagières *recueillis sur le terrain*, la notion au cœur même de nos méthodes d'enquête : « terrain ». Or, quelle part de nos connaissances provient réellement du terrain ? Ne ferions-nous pas partie de nos terrains de recherche dès lors où nous y intervenons ?

Nous réinterrogerons la relation chercheur-terrain étant entendu, sans prétendre à la primauté ni même à l'originalité, que les données, faits, objets, traces du terrain ne peuvent suffire à eux-mêmes pour eux-mêmes. Plus cette relation est investie en tant qu'« expérientiation » (Robillard, 2007 : 32), plus la part interprétative du chercheur, avec son histoire sociale, culturelle, biographique, risque d'être importante, et plus se pose la question de l'explicitation du soi chercheur. Nos interventions de recherche (déplacements, sollicitations, sélections, transcriptions, analyses, écriture), impliquent en substance un engagement par rapport aux autres. Ce qui inscrit chercheur et terrain dans une relation d'interdépendance, l'un ne pouvant se définir que par rapport à l'autre, d'où l'intérêt d'apports herméneutiques.

Devant la rareté des textes sociolinguistiques explicitant ce rôle déterminant du chercheur (et non du terrain), nous sommes tentés d'y voir, au mieux, un héritage non déclaré du « data-positivism » (Husserl, 1954 : 95), au pire, la croyance en l'autonomie du signe et donc en l'interchangeabilité des chercheurs. Nous serions ainsi réduits à de simples enregistreurs-rapporteurs de discours, dépourvus de pouvoir mais aussi de légitimité

---

<sup>1</sup> Le genre masculin est employé pour des raisons d'économie syntaxique.

interprétatifs et éthiques. Une perspective historique critique au sens herméneutique sera privilégiée afin de relier le caractère empirique et quasi sacré de la notion de « terrain » à celle de « corpus ». Nous tenterons ensuite d'expliciter la métaphorisation implicite dans un emploi non problématisé du terme « terrain », ce qui pose la question de la relation chercheur-terrain.

### Du « corpus » au « terrain »

Dans les discours scientifiques les notions de « terrain » et de « corpus » sont très largement corrélées, voire confondues : on irait sur le terrain pour récolter un/du corpus, et le corpus fonctionne comme métonymie du terrain<sup>2</sup>. La notion de « terrain » est postérieure à celle de « corpus ». Pour comprendre certains enjeux épistémologiques actuels, examinons la notice « corpus » du *Trésor de la langue française*<sup>3</sup>, laquelle permet d'identifier les survivances du sens historique de « corpus » dans son acception actuelle, ce qui lève éventuellement certains implicites :

Étymol. et Hist. 1. Fin XII<sup>e</sup> s. *corpus Deu* « hostie » (*Mort Garin*, 132 ds T.-L.); 1206 *corpus Domini* (GUIOT, *Bible*, 1223 ds GDF.) tiret1584, Benedicti ds *Fr. mod.*, t. 5, 1937, p. 73; cf. encore *corpus* « id. » (1642, Oudin ds *DG* tiret1771, *Trév.*); 2. 1863 *corpus juris, corpus* « collection du droit romain » (LITTRÉ); 3. 1890 « collection d'inscriptions de l'Antiquité » (*DG*); 4. 1961 « ensemble d'énoncés servant de base à l'analyse linguistique » (*Lar. encyclop.*). Au sens 2, empr. au lat. class. *corpus juris*, v. *corps*. Sens 3 et 4 développés en fr. à partir de 2. Le sens 1 est empr. au lat. chrét. *corpus Domini, corpus Christi*, désignant l'Eucharistie.

Cette notice nous apprend que, si le sens premier de « corpus » est religieux, la notion de « corpus » *linguistique* (« ensemble d'énoncés servant de base à l'analyse linguistique ») se développe à partir de l'acception *juridique* du terme : le *corpus juris*, « collection du droit romain » de 529 voulue par l'Empereur Justinien, également appelée « Code Justinien »<sup>4</sup>. Pour les juristes, cette compilation de signes, ce « code » possède une valeur quasi sacrée : il s'agit non pas de l'interpréter, mais de découvrir son sens, *LE* sens, unique et préexistant. Cette idée culmine en droit français avec l'École de l'Exégèse, qui prend appui sur le Code Napoléon de 1804, sorte de continuation lointaine de la codification justinienne. Selon ce courant de pensée, tout le droit est dans le code, et la *méthode exégétique* vise à éviter toute influence du juriste sur le code : l'exégète se fait « bouche de la loi » (Montesquieu) et « un bon magistrat humilie sa raison devant celle de la loi » (Mourlon en 1846, cité par Dubouchet, 1990 : 128). Dans l'interprétation, les textes priment sur d'autres paramètres (l'interprète, l'histoire, le contexte, les besoins sociétaux, etc.) : il faut « interpréter le Code Napoléon par lui-même » (Idem : 128), formule qui fait écho au fameux précepte saussurien.

Si le corpus prend une importance considérable en droit comme en linguistique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ce constat est plus largement valable en SHS, où la tradition « hyper-empiriste » (Boltanski, 2011 : p. 6 de la transcription) dominante se base largement sur une induction à partir du cumul de « données brutes » (Taylor, 1997). Cette focalisation des SHS sur les « données brutes », le corpus et le terrain, repose sur une idée de prélèvement/sélection à prétention vérificationniste<sup>5</sup> : on prélève pour vérifier, pour attester le discours scientifique par des données constituées en corpus. Ainsi, le corpus fonctionne largement comme

<sup>2</sup> Cette corrélation est par exemple suggérée par le renvoi final à « corpus » dans la définition de « terrain » de Boutet (2002 : 569-570).

<sup>3</sup> *Trésor de la langue française informatisé*, ATILF-CNRS. URL : <http://atilf.atilf.fr/>

<sup>4</sup> Notons que « code » est un autre terme juridique emprunté par les linguistes selon Bourdieu, 2001.

<sup>5</sup> Idée que Taylor combat en proposant une alternative herméneutique.

instrument de *légitimation* de la parole de l'expert/chercheur, ce qui pose la question de savoir au nom de quoi / de qui parle-t-on ? Poursuivons l'analogie en revenant à l'origine juridique du terme de « corpus » : en droit, le juge qui utilise le corpus parle *au nom du législateur* à travers les discours qu'il a laissés (c'est le juge « bouche de la loi »). Le corpus sert à appuyer la légitimité de sa décision d'espèce. On peut avancer que l'utilisation du corpus en SHS poursuit en partie la même ambition de légitimation : le chercheur parle *au nom des « gens » / des « témoins » / des « informateurs » / des « locuteurs »*, à travers leurs discours, pour légitimer le sien propre.

Or, cette entreprise de légitimation d'un discours par d'autres discours opère une double réduction :

1° catégoriser les autres comme « témoins », « informateurs » met l'accent sur la production de signes : on « objectualise » (Latour, 1991) ces discours - en *transformant en signes* les corpus/terrains/contextes - pour qu'ils fonctionnent comme données-preuves « légitimantes ».

2° catégoriser les autres comme producteurs de signes nous réduit, corrélativement, au statut d'enregistreurs fidèles et neutres de signes : comme le juge-exécuté réduit à une « bouche de la loi », c'est notre humanité qui est limitée/masquée/non-explicitée dans ce processus : se faire « bouche (objective) des informateurs » légitime nos discours dans une certaine acception de la science, mais cette acception correspond-elle à une science *humaine* ?

Les notions de « corpus » et de « terrain » fonctionnant en corrélation (le corpus comme métonymie du terrain) – au point qu'elles se confondent fréquemment dans les discours scientifiques –, ce retour sur les questions que pose la notion de « corpus » nous conduit à interroger celle de « terrain ».

### **L'impensé de la métaphore du « terrain »**

La notion de « terrain », héritée de la tradition ethnographique puis placée au cœur des dispositifs d'enquêtes en SHS, souffre paradoxalement d'un déficit de théorisation. Nous pouvons souligner une absence significative de définitions du terme dans certains ouvrages de référence. A titre d'exemple, aucune entrée « terrain » ne figure dans les ouvrages suivants : *Sociolinguistique, concepts de base* (Moreau, 1997), *Dictionnaire des sciences humaines* (Mesure et Savidan, 2006), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines* (Mucchielli, 2009<sup>6</sup> [1996]), *Dictionnaire de sociologie* (Férréol et Noreck, 2010). Au cœur des pratiques de recherche et d'écriture scientifiques sans pour autant faire l'objet de définitions formelles, l'examen de la notion permet une analyse intéressante du rapport implicite construit au terrain. Ce dernier, fonctionnant comme une métaphore dans le cadre de nos pratiques de recherches<sup>7</sup>, draine tout un système de représentations scientifiques, dont certaines reposent implicitement sur une croyance absolue aux « données » et à leur pouvoir.

« Le terrain, on ne peut le nier, est très valorisé dans les milieux de la recherche, et ce, souvent *a priori*. Tout simplement parce que là « poussent les faits » (Dachet 1985 : 191), pense-t-on souvent paresseusement, en opposant implicitement à un artificiel du laboratoire, le naturel, le réel du quartier, du village... (Achard 1981 : 22). Cette opposition manichéenne sort par ailleurs renforcée par toutes les connotations positives, voire morales du terme même de « terrain » [...]. Le terrain permettrait (enfin)

<sup>6</sup> Troisième édition mise à jour et augmentée.

<sup>7</sup> Par rapport à son sens premier. Cf. *Le Petit Robert*.

d'atteindre la vie sociale dans sa vérité, la culture dans son épaisseur [...]. (Ces connotations, selon les disciplines, ethnologie ou sociologie, consacrent ou au contraire discréditent les enquêtes de longue durée sur le terrain, mais valorisation ou dévalorisation procèdent en fait d'une même définition implicite du terrain.)» (Soudière, 1988 : 3)

Soudière associe cette croyance aux « données brutes » (Taylor, 1997) à une quête de vérité pour le chercheur. Le terrain serait une sorte de terre promise avec les faits qui s'y trouvent. Ce qui renvoie à une tradition collégiale ayant intériorisé la signification de la notion de « terrain », laquelle reposerait principalement sur une métaphore spatiale renvoyant à l'unique lieu où s'effectuent les recherches. Pour comprendre la société et les phénomènes sociaux, le chercheur se rend sur le terrain et doit pouvoir le circonscrire : délimiter son terrain de recherche (qui serait donc un espace clos, fini) afin de mieux le décrire, dire quelle est sa réalité substantielle. Nous retrouvons ici le lien terrain/corpus établi précédemment, ancré dans la tradition empirique massivement privilégiée dans la recherche qualitative – particulièrement en sociolinguistique. Celle-ci implique toutefois la réflexivité et l'idée de la construction des « données » issues du terrain. Le chercheur, dans cette perspective, ferait partie du terrain qui lui serait par conséquent non extérieur.

« Les terrains » ne sont pas des lieux objectifs et extérieurs au chercheur. De même qu'il construit ses données à partir des matériaux bruts qu'il recueille, le chercheur doit construire son terrain, c'est-à-dire prendre un ensemble de décisions : choisir les lieux les plus pertinents au regard de sa problématique, convaincre l'ensemble des acteurs concernés, expliquer le sens de sa présence, obtenir des autorisations quand, comme c'est le cas dans les situations de travail, le chercheur se trouve dans des lieux régis par le droit privé, construire ses observations (quand ? où ? combien de temps ? avec qui ?), décider des méthodes de recueil des données : écrire sur un petit cahier à la manière des ethnographes, enregistrer avec un magnétophone, équiper les acteurs avec des microcravates, placer des caméras vidéos. → Corpus » (Boutet, 2002 : 569-570).

Cette dématérialisation du terrain inclut notamment l'intersubjectivité, l'expérimentation (Robillard, *op. cit.*) propres au paradigme qualitatif. Mais elle entre en tension avec la métaphore spatiale induite par l'idée de prendre un ensemble de décision sur des lieux physiques, concrets, donc extérieurs au chercheur pour construire son terrain. Le renvoi à « corpus » en fin de définition<sup>8</sup>, induit l'idée d'une relation étroite entre les deux termes, l'un constituant – chez certains auteurs – une extension de l'autre.

Tout comme pour le corpus dont nous avons vu qu'il répondait à une logique de légitimation scientifique de nos recherches, la relation avec le terrain se construit ainsi dans une tension entre dématérialisation et ancrage terrestre ; idée de construction du terrain avec la prise en compte de la subjectivité du chercheur et persistance de la métaphore spatiale qui induit une vision du terrain comme une sorte de « grenier à signes ». Ces conceptions divergentes posent la question de la relation que nous entretenons au terrain et aux discours/pratiques que nous y recueillons/observons.

## Conséquences / questions

---

<sup>8</sup> Il est intéressant de noter que la notion de corpus est traitée dans le même ouvrage par Jean-Claude Béacco lequel fait également un renvoi à terrain : mouvement circulaire rendant au final ces deux notions désémantisées.

Quelle est la part du terrain dans les interprétations qui procurent une pertinence à une recherche ? Cela nécessite l'explicitation de l'ensemble d'un processus, et c'est le cœur de notre réflexion.

Les problématisations de « terrain » sont, on l'a vu, rares (voir cependant celle de Billiez, 2011, qui a été mise en ligne au moment où nous terminons ce texte) ambiguës, et, pour celles qui existent, ne problématisent pas les métaphores sous-jacentes à ce terme. Si le terrain est principalement défini comme une notion abstraite, métaphorisant par ex. un ensemble de problèmes méthodologiques ou un espace de relations, on peut se demander d'une part pourquoi conserver l'opacité du terme « terrain » et ses connotations (cf. Hagège, 2011 en épigraphe), et d'autre part où se problématisent les questions sous-jacentes.

Ce manque de problématisation se justifierait parfaitement si on n'envisage que des perspectives étroitement appliquées pour la sociolinguistique (l'épistémologie s'en ferait alors ailleurs, mais encore faudrait-il expliciter où). En effet, une méthodologie repose sur des anticipations, au moins implicites, de ce que l'on va étudier, en fonction d'horizons d'attentes (épistémologiques, expérientiels, politiques, éthiques...) à son égard. Si celles-ci informent la façon dont on travaille le terrain, et par laquelle on obtient des résultats, il est nécessaire que le principe de leur explicitation soit reconnu.

L'explicitation, au mieux des possibilités du chercheur, du processus de la recherche est en effet une exigence politique, puisque c'est ce processus qui confère autorité au chercheur. Or le manque de problématisation de « terrain » pose donc problème dès lors qu'« [i]l n'y a [...] pas d'hétérogénéité complète entre l'interprétation et ce qu'elle interprète » (Taylor, 1997 : 153), puisque l'être même du chercheur influence sa recherche, ce qui prend une saillance particulière en situations plurilingues, où des différences, tensions importantes sont censées exister.

Nous devons dès lors :

« dépasser les limites d'une science basée sur la vérification, au profit d'une science [...] herméneutique [...]. Elle ne sera pas fondée sur des données brutes. Ses données les plus primitives seront des *lectures* de significations [...]» (Taylor, 1997).

Si le terrain est une lecture de significations, mérite-t-il le statut que lui ont conféré les discours des sociolinguistes ?

## Bibliographie

ACHARD, P., 1981, « De l'écrit comme terrain », *Langage et société*, supplément au n° 17 « Pratiques langagières et stratégies de communication. Terrains, méthodes d'enquête et d'analyse », pp. 20-25. <http://wiki.auf.org/glossairedlc/Index/Terrain>

BILLIEZ, J., 2011, « Terrain » dans Blanchet, P. et Chardenet, P., *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Approches contextualisées*, Éditions des archives contemporaines ; Ressources pour la recherche en didactique des langues : glossaire des notions et concepts, Agence universitaire de la Francophonie [En ligne] ; url : <http://wiki.auf.org/glossairedlc/Index/Terrain>, consulté le 15/09/11.

BOLTANSKI, L., 2011, « Le pouvoir est de plus en plus savant », entretien publié par *La Vie des idées*, le 4 janvier 2011, [http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20110104\\_boltanski.pdf](http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20110104_boltanski.pdf), consulté le 15 septembre 2011

BOURDIEU, P., 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Seuil.

BOUTET, J., 2002, « Terrain » dans CHARAUDEAU, P. & D. MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Ed. du Seuil, pp. 568-570.

- DACHET, F., 1985, « Écrire ou rendre compte », dans *Décrire, un impératif?*, t. 2, Paris, CEMS-EHESS<sup>9</sup>.
- DUBOUCHET, P., 1990, *Sémiotique juridique. Introduction à une science du droit*, Paris : PUF.
- FERREOL, G. & J.-P. NORECK, 2010, *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Armand Colin.
- HAGEGE, C., 2011, *Parler c'est tricoter*. La Tour d'Aigues : Nouvelles Editions de l'Aube.
- HUSSERL, E., 1954, *The Crisis of European Sciences and Transcendental Phenomenology*, Evanston : Northwestern University Press.
- LATOURET, B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris : La Découverte.
- MESURE, S. & P. SAVIDAN, 2006, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris : PUF.
- MOREAU, M.-L., 1997, *Sociolinguistique, concepts de base*, Bruxelles : P. Mardaga.
- MOURLON, F., 1846, *Répétitions écrites sur le premier examen du Code Napoléon*, t. I, Paris : A. Marescq.
- MUCCHIELLI, A., 2009 [1996], *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris : Armand Colin.
- ROBILLARD, D. de, 2007, « La linguistique autrement : altérité, expérientiation, réflexivité, constructivisme, multiversalité : en attendant que le Titanic ne coule pas. » *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1, URL : [http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/IMG/pdf/robillard\\_CAS\\_no1.pdf](http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/IMG/pdf/robillard_CAS_no1.pdf).
- SOUDIERE (de la), M., 1988, « L'inconfort du terrain », *Terrain*, n°11, p. 94-105, URL : <http://terrain.revues.org/3316>.
- TAYLOR, C., 1997, *La liberté des modernes*, chap. « L'interprétation et les sciences de l'homme », pp.137-194, Paris : PUF.
- Trésor de la langue française informatisé*, ATILF-CNRS. URL : <http://atilf.atilf.fr/>

---

<sup>9</sup> Référence incomplète relevée dans l'article de Soudière (1988).